

[Text]

Mr. Orlikow: Oh, now, come on. *Time and Reader's Digest*; that is a good example.

Mr. Gillespie: I mention that long list just to give you some indication that this party and this government is committed to the greater control of our economic environment. I hope that I might disabuse you with respect to our intentions on these particular points you have mentioned here. I say to you that I think the question of where the components are purchased, the source, is important; I say to you that I think whether the raw material is going to be upgraded or not is important, and, indeed, Clause 2(2) (a) reads:

• 1605

(a) the effect of the acquisition or establishment on the level and nature of economic activity in Canada, including employment.

Similarly, again, with respect to the compatibility of the acquisition or establishment with national industrial and economic policies. Quite clearly this government is committed to the upgrading of resources, a greater processing of resources in Canada. So I say to you that those points are met, as indeed point (h) is. Point (i) is not, in this bill. Point (i) has to do with the question of extra-territoriality. Extra-territoriality I think is better considered in the general area described as competition policy, and I would expect my colleague, the Minister of Consumer and Corporate Affairs, to be placing proposals before Parliament before too long.

The Vice-Chairman: Mr. Breau is next.

Mr. Breau: I will pass.

The Vice-Chairman: Mr. Nystrom is next. Mr. Danson, are you making a point of order?

Mr. Danson: No. I thought we were still on the first round of discussing this.

The Vice-Chairman: Mr. Nystrom was the only name left on my list on the second round.

Mr. Danson: Oh, I am sorry I raised my hand.

Mr. Clermont: I gave a note to the Chairman not to recognize you.

Mr. Danson: Apparently Mr. Clermont gave a note to the Clerk that I was not to be recognized.

I really want to say that I think the proposed amendments really hit the spirit of the bill, as far as I am concerned, and I could not have any objection to what they imply. I would question the wording in the context of Clause 2, which are factors to be taken into consideration. It was suggested they are ambiguous. I think they are terribly specific, and that is what concerns me a little bit about them, because the more specific we try to be the more limiting we are likely to be, thereby removing the flexibility. I think (f) (g) and (h) are covered in (2) (a) and (2) (c), and in (2) (e) as well. And I think (i) could be included in (2) (e) as well, when we talked about compatibility of the acquisition or establishment with national industrial and economic policies, taking into consideration industrial and economic policy objectives enunciated by the government or legislature of any province. So I would think they are covered there. I prefer the general tone of Clause 2, as it is, without trying to get too specific, only because I feel that these are very much implied in the various paragraphs of Clause 2 and I would not want to be

[Interpretation]

M. Orlikow: Oh, je vous en prie. Le *Time* et le *Reader's Digest* en sont les meilleurs exemples.

M. Gillespie: Je vous ai fait cette longue énumération uniquement pour vous prouver que ce parti et ce gouvernement se sont engagés dans la voie d'un meilleur contrôle de notre environnement économique. Je voudrais pouvoir vous faire changer d'avis à propos de nos intentions dans ce domaine dont vous avez parlé. Et je vous déclare que le problème de savoir où acheter les pièces détachées est un problème important; et c'est important que les produits bruts soient transformés ou non; d'ailleurs, l'article (2) (a) se lit:

(a) l'effet de l'acquisition ou de la création sur le niveau et la nature de l'activité économique au Canada, y compris l'emploi;

De même, pour ce qui est de la compatibilité de l'acquisition ou de la création avec la politique nationale en matière industrielle et économique. De toute évidence, ce gouvernement a entrepris une politique de transformation des ressources, d'industrialisation des ressources au Canada. C'est pourquoi je vous dis que ces questions sont traitées dans le bill, comme le paragraphe (h) d'ailleurs. Pour le paragraphe (i), ce n'est pas le cas. Le paragraphe (i) traite de l'extraterritorialité. Je pense qu'il conviendrait mieux de traiter de cette question dans le cadre général de la politique de concurrence et je pense que mon collègue, le Ministre de la Consommation et des Corporations déposera des propositions devant le Parlement avant très longtemps.

Le vice-président: Je donne la parole à M. Breau.

M. Breau: Je passe mon tour.

Le vice-président: Nous passons à M. Nystrom. Monsieur Danson, vous invoquez le Règlement?

M. Danson: Non, je pensais que nous en étions toujours au premier tour.

Le vice-président: M. Nystrom était la dernière personne qui me restait sur la liste du second tour.

M. Danson: Je suis désolé, mais j'avais levé la main.

M. Clermont: J'avais demandé au président de ne pas vous donner la parole.

M. Danson: Apparemment, M. Clermont a demandé au greffier de faire en sorte qu'on ne me donne pas la parole.

Je pense que les amendements qui nous sont proposés sont tout à fait dans l'esprit du projet de loi et je n'ai absolument aucune objection quant au fond de ces amendements. Par contre, c'est l'énoncé de l'article 2, une liste des facteurs dont il faut tenir compte, que je conteste. On a dit que cette liste de facteurs était ambiguë. Je pense au contraire qu'elle est terriblement précise et c'est ce qui me préoccupe quelque peu car plus nous précisons nos installations plus nous risquons de limiter la portée du bill, de porter atteinte à sa souplesse. Je pense que les paragraphes (f), (g) et (h) existent déjà dans l'article (2) (a), dans l'article (2) (c) et également dans l'article (2) (e). Il serait probablement possible d'incorporer le paragraphe (i) au paragraphe (2) (e) lorsque nous parlons de la compatibilité de l'acquisition ou de la création avec la politique nationale en matière industrielle et économique, compte tenu des objectifs de politique économique et industrielle qu'ont énoncés le gouvernement ou la législature de quelque province. Ces questions sont traitées ici. Je préfère le ton général de l'article 2 sous sa forme actuelle, sans